

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 05 MAI 2015

Membres présents : M. THIEFFENAT, M. CALLÉ, MME MANIPOUD, M. DEMANGEOT, Mmes PAISANT, FOURNIER, MM. GRANGEAT, THEOLEYRE, MMES GAJA, GOUGOU, M. BESSON, MMES DEL MEDICO, GITAZ, PIENNE, MM. FACCHIN, REGE GIANASSO, COPPA, BURDIN, COCCHI, MME CECCON, M. DUPENLOUX,

Absents excusés :

MME GOUBET-ETELLIN	POUVOIR A	MME FOURNIER
M. NANTOIS	POUVOIR A	M. CALLÉ
M. MESSEGUEM	POUVOIR A	M. THIEFFENAT
MME BLANCHET	POUVOIR A	MME PAISANT
M. DE BUTTET	POUVOIR A	MME MANIPOUD
MME RIGOLETTI	POUVOIR A	MME CECCON

Assistaient : MME CABAJ, M. HAMM, MME FRANÇOIS,

Désignation d'un secrétaire de séance : MME PIENNE est désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA PRESENTE REUNION (CONVOCATION EN DATE DU 27/04/2015)

1/ ADMINISTRATION GENERALE

- Désignation voiries
- Réalisation des travaux d'aménagement hydraulique et restauration du Nant Petchi : avis du conseil municipal

2/ FINANCES

- Subventions aux associations pour 2015 : complément

3/ INTERCOMMUNALITE

- Chambéry métropole : convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement de la voirie sur le chemin des Monts Dessus
- Plans d'Actions Qualité de l'Air de Chambéry métropole : avis du conseil municipal

4/ URBANISME

- Schéma de référence et de centralité ; demande de subventions

5/ QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

1/ ADMINISTRATION GENERALE

⇒ Désignation voiries

RUE DE GONRAT :

Afin de régulariser l'appellation d'une voirie sur le territoire communal,
Et après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide par**

- **DE CONFIRMER** la dénomination de la rue de Gonrat (et non chemin de Gonrat).

./..

ECO-QUARTIER BASSENS COTE SUD :

Les opérations immobilières sur le secteur de la Martinière réalisées par :

- Palmyrimmo et Procedim : résidence Terre de Sienna
- Savoisienn Habitat : résidence Solelya

ont créé deux nouvelles voiries qu'il convient de dénommer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide **par**

- **DE DESIGNER** comme suit les voiries desservant l'éco-quartier Bassens Côté Sud :
 - voirie de la rue de la Martinière jusqu'à la Leysse (future VIC) : **rue Chanoine Henri Féjoz**
 - voirie en L de la rue de la Martinière à la rue Chanoine Henri Féjoz : **rue Arthur Haulotte**.

⇒ Réalisation des travaux d'aménagement hydraulique et restauration du Nant Petchi : avis du conseil municipal

Conformément à l'arrêté préfectoral du 26 février 2015, une enquête publique a eu lieu du 23 mars au 25 avril 2015 relative à l'autorisation pour les travaux d'aménagement hydraulique et de restauration du Nant Petchi entre la Leysse et la route de la Bémaz, sur les communes de Saint-Alban-Leysse et Bassens.

Dans le cadre des dispositions de l'article R214-8 du code de l'environnement, le conseil municipal doit exprimer son avis, dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre.

2/ FINANCES

⇒ Subventions aux associations pour 2015 : complément

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 mars 2015 attribuant les subventions aux associations au titre de l'année 2015,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide**

- **DE VERSER** une subvention de 250 € à l'association « Marche Nordique de Bassens » pour l'année 2015.

3/ INTERCOMMUNALITE

⇒ Chambéry métropole : convention de co-maitrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement de la voirie sur le chemin des Monts Dessus

Monsieur le Maire rappelle que :

- le secteur des Monts est identifié comme pôle préférentiel d'urbanisation au SCOT (schéma de cohérence territoriale) et inscrit pour concourir à la mise en œuvre du PLH (Plan Local de l'Habitat) de l'agglomération chambérienne ;
- la convention de projet du 30 janvier 2012 précise les engagements réciproques de Chambéry métropole et de la commune de Bassens pour aboutir à la réalisation du programme d'habitat et des équipements publics nécessaires à sa mise en œuvre ;
- la convention PUP signée le 30 janvier 2012 entre l'OPAC et la commune de Bassens intègre l'aménagement des voiries de desserte de l'opération. Les voiries concernées sont classées d'intérêt communautaire, la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement des voiries est donc assurée par Chambéry métropole.

Une première tranche de travaux sur la rue de Saint-Louis-du-Mont, le chemin du Rocher et le carrefour avec la rue de Saint-Saturnin, a déjà été réalisée fin 2013. Ce premier chantier modifiant le plan de circulation a permis de sécuriser les cheminements des piétons et les flux automobiles.

La deuxième tranche de travaux concerne le chemin des Monts Dessus, dans sa section comprise entre la résidence Saint-Louis-du-Mont et le débouché du chemin des Ecureuils. Cette section de voirie correspond à la première phase de construction de l'OPAC de la Savoie en cours d'achèvement.

Ces travaux relèvent :

- POUR UNE PART DE LA COMPETENCE DE CHAMBERY METROPOLE
 - recalibrage de la voirie à 6 mètres,
 - création d'un cheminement piéton continu,
 - mise en place d'un réseau d'éclairage public
 - création d'un réseau d'eaux pluviales pour les eaux de ruissellement du domaine public,
 - aménagement des arrêts de bus au droit de la résidence Saint-Louis-du-Mont.

Pour ces travaux, la commune de Bassens participe financièrement suivant les règles financières de la compétence « Voirie » stipulées dans la délibération du 15 novembre 2007, déduction faite de la participation des constructeurs conformément à la convention de projet.

- ET POUR UNE AUTRE PART DE CELLE DE LA COMMUNE
 - enfouissement des réseaux secs
 - équipement d'éclairage public.

Le projet global estimé à 437 276 € TTC, intégrant majoritairement des prestations relevant de la compétence Chambéry métropole, la commune a proposé de confier à Chambéry métropole la maîtrise d'ouvrage des études et travaux pour les prestations relevant des compétences de la commune.

Les travaux relevant de la compétence de la commune de Bassens ont été clairement identifiées parmi la masse des travaux faisant l'objet d'un marché qui sera lancé par Chambéry métropole pour l'aménagement du chemin des Monts Dessus.

La part financière prévisionnelle à la charge de la commune de Bassens pour les prestations relevant de sa compétence s'élève à 50 077,73 € TTC. Ce montant pourra être ajusté de 10 % en plus au maximum, en fonction des résultats de la consultation, sans recourir à un avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide**

- **D'APPROUVER** la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune de Bassens et Chambéry métropole, confiant à cette dernière la maîtrise d'ouvrage des études et travaux de requalification du chemin des Monts Dessus et le débouché du chemin des Ecureuils pour l'enfouissement des réseaux secs et des équipements d'éclairage public, dans le cadre des travaux d'aménagement de la voirie.

⇒ Plans d'Actions Qualité de l'Air de Chambéry métropole : avis du conseil municipal

L'agglomération chambérienne est concernée par les enjeux de la qualité de l'air avec notamment une exposition très forte aux pollutions particulières.

Par ailleurs, les problèmes de pollution atmosphérique ne sont pas circonscrits au seul périmètre de l'agglomération chambérienne et concernent plus largement l'espace de Métropole Savoie.

L'ensemble des acteurs a été invité par Monsieur le Préfet de la Savoie à partager le diagnostic conduit et les mesures pouvant être collectivement engagées pour améliorer la qualité de l'air.

Un projet de plan d'actions a fait l'objet d'une procédure de participation du public dans les dispositions prévues par l'article L120-1 du code de l'environnement qui s'est terminée le 17 avril 2015.

Ce plan d'actions se veut un outil incitatif rassemblant les initiatives des acteurs du territoire en faveur d'une amélioration de la qualité de l'air sur lequel le conseil municipal est invité à exprimer son avis.

Dossier consultable sur le site Internet de la DREAL Rhône-Alpes à l'adresse suivante :
<http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/plqa-chambery-metropole-a3883.html>

4/ URBANISME

⇒ Schéma de référence et de centralité : demande de subventions

Monsieur le Maire indique l'intention de la Municipalité d'engager une étude permettant de définir un schéma de référence et de centralité destinée à donner une vision à long terme du devenir de la commune, notamment en éclairant plusieurs secteurs impactés par le développement :

- requalification de la zone d'activités commerciales,
- développement des pôles d'habitat : les Monts et Haulotte-Brossette,
- redéfinition du centre bourg en lien avec l'évolution du CHS,
- entrée de ville.

L'étude est estimée à 65 000 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide**

- ▲ De solliciter une subvention pour le schéma de référence et de centralité auprès de :
 - la Région Rhône-Alpes dans le cadre du CDDRA de Métropole Savoie, à hauteur de 50 % de la dépense ;
 - la communauté d'agglomération Chambéry métropole.

5/ QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

La séance est levée à **20h45**.